

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009  
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20  
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40  
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50  
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30  
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10  
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry  
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00  
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50  
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40  
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00  
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20  
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45  
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25  
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10  
M. SENE Malik à M. EGRON Jean-François à partir de 12 h 40

#### **EXCUSE :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Mission d'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde (CAUE 33) à la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine et à la Direction du Développement Urbain et de la Planification en matière d'écologie et de paysage- Avenant - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la Charte pour l'environnement vers le développement durable, la Communauté Urbaine a souhaité s'engager au titre de l'action n°11 dans le développement de « programmes pour la mise en valeur du patrimoine naturel de l'agglomération ».

La Cub se positionne ainsi comme un référent territorial intercommunal pour la préservation des grands espaces naturels de son territoire, en complémentarité de l'action des communes compétentes en matière de gestion des espaces verts.

Par délibération du 30 mars 2007, il a été décidé que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), organisme de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques, accompagne la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine de la Cub vers cet objectif.

Un avenant à cette première mission d'accompagnement est présenté pour validation aujourd'hui et renouvelle cet engagement du CAUE d'apporter un appui technique et fournir un accompagnement méthodologique à la DDDEU dans les domaines du paysage et de l'écologie et permet à la Direction du Développement Urbain et de la Planification d'en être également bénéficiaire.

A ce titre, la démarche proposée par le CAUE implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Cet appui technique et méthodologique comprend trois volets distincts :

**Volet 1 :** Conseil technique et accompagnement méthodologique auprès des directions, dans les domaines du paysage et de l'écologie.

**Volet 2** : Assistance technique pour une gestion éco-responsable des espaces naturels propriétés de la Cub

**Volet 3** : Mission de communication et sensibilisation auprès des services communautaires afin de promouvoir les approches techniques en matière de paysage et d'écologie.

## **CONTENU DE L'APPUI TECHNIQUE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE**

### **VOLET 1: CONSEIL TECHNIQUE ET ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE AUPRES DES DIRECTIONS DANS LES DOMAINES DU PAYSAGE ET DE L'ECOLOGIE**

La mission d'accompagnement porte essentiellement sur des questions paysagères et d'environnement naturel afin d'aider la DDDEU et la DDUP à évaluer et à traiter ces problématiques :

- Assistance méthodologique
- Contribuer à définir les objectifs et les orientations stratégiques
- Contribuer au suivi-évaluation des démarches dans le temps.
- Prise en considération des questions de paysage et d'écologie dans les politiques communautaires

Cet accompagnement méthodologique et technique auprès des chargés de mission de la DDDEU et de la DDUP s'effectuera plus particulièrement sur les problématiques suivantes :

#### **Concernant des réflexions stratégiques**

- **Contribution aux réflexions stratégiques dans le domaine du paysage et de l'écologie urbaine**
- **Proposition d'une démarche « fonder le projet urbain et de territoire sur la nature et le paysage » en lien avec le « réseau nature de la Cub » et dans le cadre de la préparation de la révision du PLU communautaire**

#### **Concernant des projets en cours**

##### **Le Parc des Jalles**

Compte tenu de la nature complexe du projet, la mise en cohérence des programmes communaux et du projet d'ensemble est un enjeu important.

Il semble nécessaire de mener un travail itératif qui s'appuie en premier lieu sur les réalités de terrain, les cadres de contraintes et les objectifs des communes.

Parallèlement, un travail permanent d'accompagnement doit être mené pour vérifier la cohérence d'ensemble.

##### **Le Parc du Bourgailh**

- Assistance paysagère auprès du maître d'ouvrage pour évaluer les choix
- Contribution au suivi-évaluation du projet dans le temps

##### **En lien avec le pôle Développement Economique : Projets de développement économique (Ecoparc de Blanquefort, Aéroparc, etc)**

- Accompagnement des projets pour la prise en considération des problématiques paysagères et écologiques

## **VOLET 2 : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR UNE GESTION ECO-RESPONSABLE DES ESPACES NATURELS PROPRIETES DE LA CUB**

La Cub est propriétaire d'importantes superficies de terrain, de nature disparate, qu'il s'agisse d'espaces naturels à fort intérêt environnemental, comme d'espaces délaissés et « oubliés » dans le développement urbain et périurbain de l'agglomération bordelaise.

Les gestions qui en sont faites (lorsqu'elles existent effectivement) répondent essentiellement à des obligations ou préoccupations d'ordre règlementaire (servitude), de sécurité et/ou sanitaire.

Rarement sont prises en compte des préoccupations d'ordre environnemental sur la base d'un intérêt écologique (biodiversité), paysager, d'usages récréatifs informels, etc...

Sur un plan opérationnel, leur gestion se heurte à plusieurs difficultés :

- la méconnaissance de ce patrimoine foncier tant sur le plan géographique qu'en terme de « nature » (typologie) d'espace (boisement, prairies, friches...), de potentiel biologique...,
- la disparité des pratiques et des interventions d'entretien,
- des mises en œuvre éparpillées entre les différents services de la Cub.

Un audit a été réalisé en 2008 afin de mettre en évidence à la fois l'existence d'un patrimoine foncier Cub étendu concernant des **espaces potentiellement à forte valeur écologique** (milieux humides : prairies, boisement alluviaux...), et la présence de **contraintes règlementaires** (Plan de Prévention du Risque Inondation, protection de captages...) fortes qui pèsent sur eux et vont parfois à l'encontre de projets de mise en valeur.

A partir de ces premiers échanges entre la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine de la Cub et le CAUE, la Cub a souhaité bénéficier de l'assistance technique du CAUE afin d'engager une réflexion sur ce que pourrait être, à terme, **une gestion éco-responsable et différenciée du patrimoine non bâti**, selon les axes suivants :

- Dans un premier temps, **initier et tester cette démarche** sur les terrains qu'elle possède. Il s'agit, en effet, d'un enjeu fort sur le plan environnemental, et d'une « vitrine » pour la mise en œuvre de sa politique de développement durable,
- **Se doter d'un outil de pilotage opérationnel** pour gérer de façon pertinente son patrimoine « naturel »,
- **Sensibiliser et (in)former le personnel technique** impliqué dans l'entretien et la gestion de ces espaces,
- **Sensibiliser les communes à une gestion différenciée** de leurs espaces « naturels » sur la base de fiches types de gestion.

### **VOLET 3 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AUPRES DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Le CAUE propose :

- d'une part, de faire partager son savoir-faire lors d'évènements organisés par la Cub, tels que les Débats du Développement Durable, des expositions, ou toute autre manifestation concernant les domaines du paysage ou de l'écologie,
- d'autre part, dans le cadre de sa contribution aux réflexions stratégiques inscrite au volet n°1, d'apporter son expertise dans la mise en œuvre du schéma directeur de protection et de valorisation des espaces naturels de la Cub, dans le cadre du projet « Natures de Villes », etc.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée qui définit les modalités d'intervention du CAUE auprès de la Communauté Urbaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
26 AOÛT 2009

PUBLIÉ LE : 26 AOÛT 2009

M. SERGE LAMAISSON